



HAL
open science

Environnement et Écologie, Sciences de la terre et de l'univers

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Environnement et Écologie, Sciences de la terre et de l'univers. 2017, Université confédérale Leonard de Vinci, Université de Limoges, Université de Poitiers. hceres-02029804

HAL Id: hceres-02029804

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029804v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

École doctorale

Chimie, Ecologie, Géosciences et Agrosciences

Université confédérale Léonard de Vinci

Université de Poitiers

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 04/12/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Marc Bouvy, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Marc BOUVY, Université de Montpellier

Experts :

Mme Esther DALKO, Aix-Marseille Université

M. Loïc LABROUSSE, Université Pierre et Marie Curie

M. Michael SCHUMACHER, Université Paris-Saclay

Mme Muriel UMBHAUER, Université Pierre et Marie Curie

Délégué scientifique du HCERES :

M. Pierrick GANDOLFO

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé en février 2017
et d'une visite de l'ED en mai 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences de l'Environnement Gay-Lussac* (ED n°523) est une ED pluridisciplinaire qui couvre différents domaines disciplinaires (chimie, sciences de la terre et de l'environnement, biologie, médecine et santé). L'ED est une restructuration de la précédente qui en 2008 dans le cadre du Pôle de Recherche et de l'Enseignement Supérieur (PRES) Limousin-Poitou-Charentes était co-accréditée entre les Universités de Poitiers, Limoges et La Rochelle. En 2016, avec la mise en place de la Communauté d'universités et d'établissements Université Confédérale Léonard de Vinci (ComUE-UCLdV), le périmètre institutionnel de l'ED a beaucoup évolué avec le départ des Universités de La Rochelle, Orléans et Tours.

En grande partie issue de l'ED Gay Lussac, la future ED *Chimie, Ecologie, Géosciences et Agrosociences* (CEGA) sera co-accréditée entre la ComUE-UCLdV, l'Université de Poitiers et celle de Limoges. Elle sera adossée à sept structures / unités de recherche (UR) : deux à Limoges (équipes d'accueil (EA) 4330 et 1069) et cinq à Poitiers dont trois unités mixtes de recherche (UMR 7285, 7267 et 7262), une unité de recherche pluridisciplinaire (INRA UR004) et le laboratoire d'études et de recherches caprines (LERC) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Ces UR appartiennent à différentes structures fédératives comme la Fédération de Recherche en Infectiologie, la Fédération de Recherche en Environnement et Développement Durable, et l'*International Consortium on Eco-Conception on Renewable Resources* (INCREASE). L'ED s'appuie également sur un « collège doctoral » pour chaque site, structure permettant de mutualiser une part importante de la gestion et de l'animation de la formation doctorale entre les différentes ED.

L'ED CEGA compte en octobre 2016 150 doctorants, dont près de 20 % sont des étudiants étrangers et plus 35 % sont des femmes. Elle dispose d'un potentiel d'encadrement de 220 enseignants-chercheurs et chercheurs dont 116 sont titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Depuis 2012, près de 58 thèses sont soutenues annuellement, avec un taux moyen de doctorants par HDR voisin de 1,3.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école doctorale

La future ED CEGA reprend les principes de gouvernance de l'ancienne ED *Sciences pour l'Environnement*, avec un directeur présent sur le site de Poitiers, et une directrice adjointe sur le site de Limoges. Le Bureau de l'ED sera constitué de la direction, se réunissant tous les deux mois afin de parfaire l'homogénéité des procédures entre les sites. Ce Bureau pourrait aussi accueillir d'autres collègues HDR et des doctorants provenant des deux sites pour augmenter et améliorer la transparence de la gouvernance, l'ensemble devant respecter la dynamique des deux sites. Les locaux seront partagés avec d'autres ED de site, ainsi que les assistantes de gestion administrative. La direction sera assistée par un Conseil composé de 12 membres (et non 20 membres comme précédemment) conformément à l'Arrêté du 25 mai 2016, qui se réunira trois fois annuellement sur convocation de la direction de l'ED.

En termes de communication, l'ED dispose d'un site web (pas de version anglaise) avec des informations en ligne à usage externe et interne (comptes rendus du conseil, etc.) et qui nécessite une mise à jour régulièrement. La journée de rentrée des doctorants de première année (les autres doctorants qui le souhaitent peuvent y être conviés) permet la distribution d'informations diverses sur le déroulé de la thèse avec la remise d'un carnet d'accueil des doctorants et le règlement intérieur de l'ED. Il est reconnu par les directions de l'ED que la communication devra être améliorée dans de nombreux domaines avec des informations de type « proximité de site » et aussi de type « convergence de site ».

Le recrutement des doctorants se réalise par sujet de thèse (avec une phase dossier et une phase audition), même pour l'attribution des contrats doctoraux d'établissements et ceux de La Région. La composition des jurys et les modes de sélection et critères retenus devraient être précisés. La nouvelle ED propose d'afficher sur le site web l'ensemble des procédures d'attribution des contrats doctoraux pour une meilleure transparence du processus de recrutement, la politique de recherche liée aux sujets de thèse restant attribuée aux UR. En termes de financement de thèse, un minimum de 900 euros doit être garanti pour toute la durée de thèse, jusqu'à la soutenance, avec un appel aux UR si besoin pour compléter. Ce seuil de 900 euros est bien inférieur au seuil de pauvreté en vigueur en France (1008 euros/mois). Il serait donc souhaitable que la future ED exige ce seuil *a minima*, avec l'aide si nécessaire des UR et des établissements. Près de 40 % des financements proviennent de l'Etat (ministères ou collectivités) et plus de 90 % des doctorants ont un financement dédié à la thèse ; le nombre de salariés diminue depuis 2011 (passage de 8 à 2 en 2015).

La politique scientifique de l'ED se réalise au travers des interactions avec ses UR de rattachement qui proposent des sujets de thèse, participent aux comités de suivi des doctorants et organisent des formations de spécialité. Les directions d'UR sont invités au Conseil de l'ED en fonction de l'ordre du jour. En 2016, le taux d'encadrement théorique de thèse était de 1,13 doctorants/HDR, avec des règles d'encadrement respectées (maximum de 300 % par HDR et un nombre maximum de doctorants de cinq par HDR). La configuration du site en 2008 repose sur le PRES Limousin-Poitou-Charentes avec l'existence de trois collèges doctoraux de site (La Rochelle, Poitiers et Limoges) et un collège des écoles doctorales du PRES. Une Charte des thèses, commune à toutes les ED du PRES, est signée au moment de l'inscription ainsi que le règlement intérieur de l'ED. Ce type d'organisation sera reconduit pour la future ED CEGA avec la Charte du doctorat selon l'arrêté du 25 mai 2016.

L'ED se caractérise par une très bonne attractivité au niveau national (entre 60 et 75 % de masters extérieurs aux établissements d'inscription), en augmentation au cours du contrat. Au niveau international, le nombre de doctorants étrangers est raisonnable (avec 23 % en moyenne de masters étrangers), avec huit conventions de cotutelle en moyenne par an (15 % des inscrits). La mobilité nationale et internationale est financée par les collèges doctoraux de site (Poitiers et Limoges) et par la ComUE (et non par l'ED). Cependant, les montants et les critères de sélection pour ces financements ne sont pas réellement affichés au niveau de l'ED. En revanche, le montant d'aide à la mobilité des membres de jury lors d'une soutenance de thèse en cotutelle, montant provenant des collèges doctoraux de site, est connu et conséquent (25 000 euros/an). Une aide financière est également apportée à la mobilité dans le cadre de la promotion du label européen (1000 euros/mois), pour un séjour d'au moins trois mois. L'absence ou le peu de budget en gestion propre au niveau de l'ED (en fonction du site) ne permet pas de mener une véritable politique internationale, bien que des aides ponctuelles de l'ED (couplées à celles des UR) permettent de contribuer à la mobilité de certains doctorants. Les collèges doctoraux organisent annuellement des événements pour les ED (concours « Ma Thèse en 180 secondes », cérémonie de remise des diplômes), entreprennent l'harmonisation des procédures administratives (Charte du doctorat) et proposent un appui à la formation des doctorants par des formations transversales dites « professionnalisantes ». L'existence de deux collèges doctoraux de site et d'un collège de la ComUE UCLdV ne facilite pas la lisibilité et la compréhension des procédures pour les doctorants.

- Encadrement et formation des doctorants

Le bilan de l'ED *Sciences pour l'Environnement* montre que les principaux indicateurs d'encadrements sont satisfaisants, avec un taux d'encadrement en progression (passage de 150 HDR en 2012 à 187 en 2016, malgré le départ de deux UR au cours du contrat) et un nombre théorique d'encadrement en baisse (passage de 1,4 à 1,1 doctorants/HDR au cours de la période analysée). Les encadrements par des chercheurs et enseignants-chercheurs non HDR sont fortement encouragés pour qu'ils puissent prétendre à soutenir leur habilitation.

La politique de formation est clairement exposée dans le règlement intérieur de l'ED, avec l'obligation pour les doctorants de valider 90 heures de formation au cours de leur doctorat. Trois types de formations sont proposés, répartis en tiers temps : *i*) des formations transversales, coordonnées par les collèges doctoraux, en lien avec la poursuite

professionnelle du doctorant ; *ii*) des formations de spécialité, gérées par les UR, généralement pointues dans un domaine particulier ; *iii*) des formations thématiques proposées par l'ED (et financées par la ComUE) sous forme de regroupements thématiques (enjeux sociétaux par exemple). Les doctorants peuvent suivre des formations à l'extérieur avec validation de leur formation (cas notamment pour les cotutelles et bénéficiant d'une Convention industrielle de formation par la recherche ou CIFRE). L'autoévaluation des formations par les doctorants peut être améliorée ainsi que le choix (trop limité) des formations dites spécifiques et le système de comptabilisation des heures de formation suivies. Une dispense (non explicitée dans les documents) d'heures de formation est accordée pour les doctorants salariés.

Hormis les événements organisés par les collèges doctoraux de sites (*Ma Thèse en 180 secondes*, remise des diplômes), l'ED organise la journée de rentrée, commune aux trois sites et présentant l'ensemble du dispositif de fonctionnement de l'école (instances, organisation, etc.), l'ensemble des formations proposées (par l'ED et les collèges doctoraux), et les outils pour aborder le projet professionnel des doctorants (Centre de Préparation au Métier d'Enseignant-Chercheur (CPMEC), association de doctorants, etc.). Des journées scientifiques sont organisées par les UR permettant aux doctorants de présenter leurs activités de recherche, et aussi de pouvoir assister aux conférences dispensées par des chercheurs et enseignants-chercheurs français ou étrangers. Par manque de moyen financier, l'ED ne peut s'impliquer directement dans les animations et les formations auprès de ses doctorants.

L'ED a mis en place un dispositif de suivi de thèse au cours du doctorat, avec plusieurs étapes. Celle de la première année consiste à l'envoi par les doctorants d'un bilan écrit de leurs travaux à la direction de l'ED, sans entretien. A mi-parcours, un entretien se tient avec la direction et un membre extérieur de l'UR d'accueil, pour évaluer les avancées scientifiques, suivi d'un entretien personnalisé en l'absence de la direction de thèse. En troisième année, le doctorant renvoie une fiche bilan démontrant la valorisation des travaux de thèse. Avec l'aide des collèges doctoraux, l'ED est capable de détecter les problèmes conflictuels de tout genre, en particulier entre un doctorant et sa direction de thèse. Ces dispositifs ne sont toutefois pas clairement définis dans le dossier fourni. Les demandes de dérogation d'inscription pour une quatrième année restent exceptionnelles, ce que démontre la durée moyenne des thèses passant de 40 mois en 2012 à 38,7 mois en 2016, et ceci pour les trois sites. L'autorisation de soutenance n'est accordée que si les heures de formation sont validées (90h) et si un article est accepté en tant que co-auteur dans une revue de rang A (ou brevet) issue des travaux de thèse. La future direction de l'ED préconise que la soutenance ne sera permise que si un article en premier auteur est publié dans une revue internationale.

Pour améliorer le suivi des doctorants dès le début de thèse, la future direction est encouragée à organiser de véritables comités de suivi dès la fin de la première année. La proposition de la nouvelle direction de l'ED d'une pré-soutenance orale de 45 minutes du doctorant au cours de la troisième (et dernière) année face à un jury restreint pourrait ne pas apporter de réelle plus-value pour la gestion des conflits. Le taux d'abandon n'est pas négligeable avec 5 à 11 abandons selon les années.

Les doctorants de l'ED rencontrés lors de la visite ne ressentent pas réellement leur appartenance à une école doctorale, et ne la voient pas comme un soutien et un recours possible dans leur cursus. Ils souhaitent une plus forte implication de leur part dans le fonctionnement de l'ED à tous les niveaux. Certains ressentent les formations prévues dans le cadre du doctorat comme une contrainte et non comme une chance de découvrir d'autres horizons scientifiques et ceux tournés vers l'insertion professionnelle. Ces formations devraient à l'avenir être mise en place à la demande des doctorants (sur proposition) et ouvertes à des doctorants d'autres ED. Ce scénario aurait aussi l'avantage de renforcer l'implication des UR dans la politique doctorale et le fonctionnement de l'ED.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le bilan d'insertion des docteurs de l'ED Sciences pour l'Environnement s'appuie sur des taux de réponses proche de 90 % pour 2012, obtenus à partir de moyens conventionnels comme le contact direct avec le doctorant, avec les UR voire avec les parents. Les données collectées trois ans après la thèse montrent une insertion des docteurs dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche de 21 % en moyenne, de 10 % dans la fonction publique et près de 30 % dans le secteur privé. Plus d'un quart des diplômés est en position de post-doctorants, et près de 20 % sont en poste à l'étranger.

Avec un faible pourcentage de diplômés en situations inconnues et une ouverture au secteur privé, l'insertion des docteurs de l'ED est un élément de succès. Cette conclusion peut s'expliquer en partie par la mise en place de formations et d'actions pour l'insertion comme l'événement *Elargir le champ des possibles* (coordonné par le collège doctoral de Limoges), ou la formation *Nouveau Chapitre de Thèse* (qui existe au sein des Universités de La Rochelle, Poitiers et Limoges), ou

l'appartenance au réseau Rédox (réseau national d'ED en Chimie). L'existence du réseau des Eco-Industries permet également à certains laboratoires de proposer un appui stratégique aux activités du pôle « ECOINDUSTRIES » de la région. Enfin, le collège doctoral de Limoges offre la possibilité d'un financement pour la création de réseaux internationaux.

Pour augmenter la sensibilisation des doctorants au monde professionnel, la future ED CEGA pourrait également encourager la mise en place de rencontres périodiques entre doctorants et entreprises sur des thématiques choisies.

Autoévaluation et projet :

La procédure d'autoévaluation n'a pas été explicitement développée dans le document écrit, présentée uniquement lors de l'audition. Il n'y a pas eu de procédure interne d'évaluation prise en charge par les établissements pour leurs écoles doctorales.

L'ED *Chimie, Ecologie, Géosciences et Agrosociences* regroupera la formation doctorale sur deux sites (Limoges et Poitiers) et non sur trois sites (avec La Rochelle) ce qui devrait faciliter l'homogénéité des procédures à l'échelle de l'ED, tel que souhaité par la nouvelle direction. Les moyens de communication seront améliorés pour permettre une meilleure fluidité des informations sur les deux sites (site web revisité, journées des Doctoriales). Avec le nouveau périmètre scientifique, plus réduit, la composition du Conseil sera de douze personnes. Les critères d'encadrement et de formation des doctorants s'inscrivent dans la continuité de ceux relevés dans le précédent contrat, et devraient faciliter le bon déroulement du doctorat. Une politique claire de financement de thèse est annoncée, sachant que le comité HCERES estime que le seuil de financement de thèse reste insuffisant (900 euros/mois) pour l'inscription en doctorat. L'absence de budget propre à l'ED peut se traduire à l'image du précédent contrat par un manque d'autonomie pour appliquer une politique d'ED, notamment pour l'ouverture internationale. Les comités de suivi individuel doivent être en conformité avec le nouvel arrêté du 25 mai 2016 (n'incluent pas les directeurs de la thèse). L'absence de comité de suivi systématique en première année de doctorat a été relevée par le comité qui encourage la direction à modifier sa position.

L'application AMETHIS que veut développer la ComUE pour ses écoles doctorales permettra aux doctorants de recueillir les informations sur ces formations et de constituer un portfolio dans le cadre de sa poursuite de carrière. L'application AMETHIS permettra également un meilleur suivi des emplois occupés par les docteurs.

Appréciation globale :

L'ED *Sciences de l'Environnement* a su engager une bonne dynamique au cours du contrat, qui s'est traduite par une amélioration de plusieurs indicateurs (attractivité, durée de thèse, potentiel d'encadrement HDR). Les UR rassemblées dans les structures fédératives lisibles constituent l'adossement scientifique de l'ED qui doit être un atout pour son fonctionnement et un gage d'insertion pour les doctorants.

Le fonctionnement de l'ED souffre toujours des modes différents entre les sites, avec également un manque d'autonomie financière qui ne lui permet pas de développer sa propre politique doctorale. Les actions doctorales (formations, rencontres entre les acteurs de recherche) réalisées par l'ED sont peu nombreuses et mériteraient d'être développées. Les collèges doctoraux de site et le collège de la ComUE avec le futur Conseil pour la Formation Doctorale (CFD) ne permettent pas, selon le comité HCERES, une harmonisation des procédures et une lisibilité claire de fonctionnement d'ED pour les doctorants, bien que la future Charte du doctorat de la ComUE démontre une volonté de convergence. L'ED peut optimiser sa communication vers ses doctorants avec un site web revisité et pourrait organiser des journées d'échanges scientifiques pour faire valoir sa pluridisciplinarité. L'absence de concours général annuel pour l'attribution des contrats doctoraux d'établissement avec des procédures claires, affichées et gérées par l'ED (et non au sein des UR de rattachement) limite aussi la visibilité de l'ED comme garante des règles d'attribution des contrats d'une part et limite d'autre part le sentiment d'appartenance que les doctorants pourraient nourrir à son endroit.

L'implication des doctorants dans la vie de l'ED est difficile à évaluer en raison d'un manque de lien administratif et scientifique entre les sites. La création des associations de doctorants au cours du précédent contrat devrait fortement améliorer la communication, les échanges entre les doctorants et leur implication dans la vie de leur école doctorale.

Points forts :

- Accessibilité et disponibilité de la direction et des gestionnaires dans le cadre de la communication.
- Durée des thèses maîtrisée et stabilisée.
- Très bonne insertion des diplômés avec un dispositif efficace du suivi de cette insertion.
- Projet proposé volontaire et tourné vers une meilleure implication des doctorants dans le fonctionnement de l'ED.
- Augmentation du potentiel d'encadrement au cours du contrat précédent.
- Existence d'un règlement intérieur accessible dès la première réunion de rentrée des doctorants.

Points faibles :

- Hétérogénéité de fonctionnement de l'ED entre les sites de Limoges et Poitiers, ce qui se traduit par un manque d'identification des doctorants à leur ED.
- Absence de concours commun pour le recrutement des doctorants, en particulier pour l'attribution des contrats doctoraux d'établissement.
- Seuil de financement de thèse insuffisant pour l'inscription en doctorat.
- Modalités de comité de suivi des doctorants non conformes à l'arrêté du 25 mai 2016, et qui ne sont pas optimaux.
- Implication insuffisante des doctorants dans le fonctionnement de leur ED.
- Absence de budget propre à l'ED qui se traduit par un manque d'autonomie pour appliquer une politique d'ED.
- Offre de formation thématique insuffisamment étoffée, en particulier pour les formations spécifiques.

Recommandations pour l'établissement

La ComUE UCLdV et les deux établissements universitaires devraient soutenir la future ED CEGA pour lui permettre d'acquérir une autonomie financière en vue de développer sa propre politique doctorale, comme une aide ciblée sur une meilleure mobilité nationale et internationale de ses doctorants. Ce soutien devra également être lisible en terme de mise en place de procédures liées à l'arrêté du 25 mai 2016, avec la Charte du doctorat, la Convention de formation, le comité de suivi individuel, la formation sur l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, et la formation des encadrants.

Pour instaurer un seuil de financement garantissant un revenu minimum à ses doctorants, la future ED CEGA, comme les autres ED, du site est confrontée à des verrous juridiques ou budgétaires qui devraient pouvoir être levés en mobilisant les services compétents de la ComUE et des universités.

Pour créer une dynamique au sein de l'ED et atténuer la barrière géographique entre les deux sites, l'organisation d'événementiels comme les Doctoriales devrait être réfléchi pour que les doctorants reconnaissent leur appartenance à une structure doctorale de qualité. La direction de l'ED devrait également proposer une offre de formation plus étoffée en impliquant les doctorants et leurs représentants élus pour connaître leurs réels besoins de formations spécifiques et thématiques.

Malgré un tissu socio-économique peu développé dans les thématiques de l'ED par rapport à d'autres régions ou d'autres thématiques, les établissements devraient fortement soutenir les actions d'ouverture vers les entreprises locales et favoriser les rencontres périodiques entre le monde universitaire et celui des entreprises.

Pour réaliser l'ensemble de la politique volontariste de la future ED CEGA, une attention accrue par les établissements mériterait d'être portée sur un renforcement des moyens humains mis à disposition, *a minima* sur le site de Limoges.

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LÉONARD DE VINCI



Université
de Limoges



Université
de Poitiers



Réponse institutionnelle des établissements à l'évaluation HCERES des écoles doctorales de l'UCLdV

Les Présidents et Directeurs de l'Université Confédérale Léonard de Vinci et ses établissements membres remercient le HCERES ainsi que les membres des comités de visite pour l'évaluation qu'ils ont faite de nos écoles doctorales. Nous sommes heureux qu'ils aient pu voir les nombreux points forts de nos écoles et qu'ils aient pu mettre en avant des manquements qui sont autant d'opportunités pour la construction de notre projet doctoral commun.

Nos écoles doctorales, mises en place dans le cadre du PRES Limousin Poitou Charentes, ont porté leurs fruits : nous avons construit de véritables écoles partagées, thématiquement cohérentes avec quelques actions en commun. Elles étaient toutefois limitées, compte tenu d'un PRES qui n'était pas en mesure de porter une politique commune forte. La distance entre Poitiers et Limoges ne permet pas de nous considérer comme un site unique au sens du HCERES. De plus les politiques d'aide aux universités et écoles des deux ex-régions Limousin et Poitou-Charentes étaient notablement différents. Cette situation a limité les possibilités de convergence.

Nous souhaitons désormais, à travers la ComUE, travailler ensemble à une véritable politique fédératrice. Nos écoles doctorales ne sont plus *partagées*, elles sont *communes*. Les directeurs des écoles doctorales ne sont pas nommés par leur établissement de rattachement principal, mais d'un commun accord par le Conseil des Membres de l'UCLdV. La ComUE a été dotée d'un budget propre en matière de formation doctorale et elle porte des formations communes, notamment la préparation à la pédagogie et les formations thématiques. De plus, l'UCLdV engage également des ressources humaines dans le cadre de sa politique doctorale : un ingénieur de recherche coordinateur, un ingénieur d'étude développeur informatique, bientôt un(e) assistant(e) ingénieur(e) pour le suivi des formations en central et 8 secrétaires d'école doctorale qui seront en poste dans les établissements.

Les comités d'évaluation ont souvent noté le manque de cohérence entre les établissements, au sein même des écoles doctorales. Ce message a été entendu et ces questions alimenteront les principaux axes de discussion et de travail des mois à venir. Nous avons prévu, en premier lieu, d'organiser une

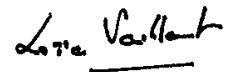
consultation étendue afin de déterminer les priorités pour mettre en œuvre cet objectif de convergence et dans quel calendrier. Cette dynamique sera portée par le conseil des membres de la ComUE et sera alimentée par les réflexions au sein du Conseil pour la Formation Doctorale qui est notre collègue de site. Le cadrage, qui aura identifié des points de progrès souhaitables, permettra au CFD de travailler à la mise en œuvre progressive des propositions retenues.

Le CFD nous paraît être l'instance la plus adaptée pour identifier les points de convergence possibles. Celui-ci nous a déjà permis, depuis la visite des comités d'évaluation, de rédiger une nouvelle charte doctorale commune, de préparer nos formations à l'éthique et l'intégrité et de concevoir un modèle commun de convention de formation. Nous avons également avancé sur la mise à disposition de sites internet communs pour nos écoles doctorales.

Nous prenons également note d'autres commentaires, par exemple sur le manque de suivi de l'insertion de nos docteurs, l'implication des doctorants dans nos discussions et instances. Ces éléments sont déjà intégrés dans nos réflexions sur la construction de notre politique doctorale commune. Celle-ci débouchera, avant la fin du contrat, à des écoles doctorales ayant une politique propre et autonome, cadrée par la volonté commune de fournir à nos doctorants l'opportunité et une réelle possibilité de succès dans leur formation par la recherche.

L'Université Confédérale Léonard de Vinci a les ressources et l'opportunité de mettre en place une politique doctorale commune et forte. Les Présidents et Directeurs prennent acte des rapports d'évaluation et tiendront compte des recommandations pour conduire des actions concertées à travers le CFD, afin de donner la possibilité aux écoles doctorales de l'UCLdV d'être des structures dotées d'une politique propre et harmonieuse entre les sites.

Pr Loïc Vaillant, Président de l'UCLdV

A handwritten signature in black ink, reading "Loïc Vaillant". The signature is written in a cursive style and is positioned above a short horizontal line.



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LÉONARD DE VINCI



***Réponse à l'évaluation de l'école doctorale 523 Gay Lussac sur leur
évaluation par le HCERES.***

Poitiers et Limoges, le 28 septembre 2017

A l'attention du HCERES,

Le bureau de l'école doctorale 523 ne souhaite faire aucune réponse au rapport. Celui-ci est conforme aux informations données oralement par le comité d'évaluation et reflète correctement la situation de l'école doctorale telle que nous l'avons exposé dans notre bilan et nos présentations. Outre les corrections factuelles déjà transmises, nous ne souhaitons pas faire de retour à ce rapport.

Je vous prie de croire, chers collègues, en notre sincère considération,

Pr Didier Bouchon

Directeur de l'école doctorale

Pr Rachida Zerrouki

Directrice adjointe